



Office de tourisme

**DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE**

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS DE L'OFFICE DE TOURISME DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

Le concours de photos organisé et mis en place par l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère obéit au règlement détaillé ci-dessous :

Ce concours photos répond à plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur le territoire et ses acteurs
- Promouvoir les structures des prestataires qui offrent des lots
- Développer la banque photos de l'office de tourisme

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

En participant à ce concours, vous acceptez que l'office du tourisme des Cévennes au Mont Lozère utilise vos photos à des fins promotionnelles uniquement, sur ses supports de communication papier et numérique. À savoir : le site internet www.cevennes-montlozere.com, le guide du voyageur et la carte touristique. En aucun cas, les photos du concours ne seront utilisées à des fins commerciales par l'office de tourisme. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

Le concours photos est ouvert à toutes et à tous, gratuit et sans inscriptions. Il n'y a pas d'âge minimum ni de limite géographique.

Il débutera le lundi 22 janvier à 12h et finira le dimanche 11 février à minuit. Les votes seront comptabilisés le lundi 12 février et les résultats seront dévoilés le jeudi 15 février à 18h.

Pour participer il suffit de poster une photo sur un de vos réseaux sociaux : Facebook, Instagram ou Twitter avec le #cevennesmontlo2018. Le concours possède plusieurs catégories : Chemin de randonnée, Mont Lozère, Cévennes, Flore, Faune, Rivières, Architecture, Les saisons, Artisanat-producteurs et Gastronomie. Vous devez stipuler (dans l'espace commentaire ou dans la description de votre photo) dans quelle catégorie vous souhaitez faire concourir votre cliché. Vous avez le droit de poster 1 photo par catégorie.



La photo qui recueillera le plus de vote (like, réactions et partage pour Facebook, like et RT pour Twitter, like pour Instagram) sera désignée gagnante. Pour simplifier le compte des résultats, vous ne pouvez poster une photo que sur un seul de vos réseaux sociaux : votre compte Facebook ou Twitter ou Instagram. Les commentaires ne sont pas comptabilisés comme vote pour le concours. Les deux photos ayant obtenu le plus de votes dans leur catégorie respective gagneront le premier et le second lot de cette catégorie.

Les lots sont offerts par les prestataires 2018 de l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère. Il y aura deux lots à gagner par catégorie du concours : un premier lot pour la photo avec le plus de vote et un second lot pour le cliché terminant deuxième. Au total, ce n'est pas moins de 20 lots que nos prestataires vous font gagner.

Les gagnants du concours photos seront notifiés sur un post sur les réseaux sociaux de l'office de tourisme le jeudi 15 février à 12h. Si les personnes nous ont communiqué leurs coordonnées, l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère pourra également rentrer en contact avec eux pour les informer. L'office de tourisme se charge également de communiquer la liste des gagnants aux prestataires qui ont offert les lots pour faciliter les échanges auprès des gagnants.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

